



## Contrat établi en foire pour rénovation d'une salle de bains

Par **idiot**, le **09/11/2011** à **23:54**

Bonjour,

Nous avons établi un contrat pour la rénovation de notre salle de bains sur une foire. Nous avons l'intention simplement de prendre des renseignements, mais nous étions bien emballé par une proposition apparemment séduisante. Le contrat s'est fait pour une très grande montant. Une fois rentrée à la maison nous nous sommes rendus compte que le plan d'architecte que nous avons utilisé est inexact. Cela veut dire que l'implantation ne peut pas convenir - il reste techniquement faisable, mais donnera un résultat très mauvais. (Douche trop près de la porte manque de 20cm) Je leur en ai informé de suite par courriel (à 02:30 du matin). Je leur ai appelé le lendemain matin. Le commercial a consenti de venir inspecter et mesurer la pièce et s'est constaté la vérité de mes remarques. Néanmoins la société refuse de me permettre de renoncer au contrat. Ils acceptent (pour l'instant) de travailler un nouveau projet - parce que faire quelque chose de raisonnable implique une révision totale du projet (ce qu'ils acceptent à l'oral mais pas à l'écrit). Est-ce nous avons quoi que ce soit que nous pouvons invoquer pour nous protéger? Ou sommes nous obligé de poursuivre avec ce projet monté avec des mesures inexactes? Ou d'accepter n'importe quel proposition (et prix) de cette société car le contrat actuel serait désastreux? Je sais que nous étions vraiment stupide; ce sont des professionnels et savent très bien comment mettre de la pression. Le prix est probablement beaucoup trop élevé aussi. Je vous remercie d'avance pour vos conseils